

LA NOUVELLE FORCE POUR Châlons

Liste de progrès, de justice sociale et d'écologie



Pierre Dellon

Alain Goze
tête de liste

Patrick Bourlon

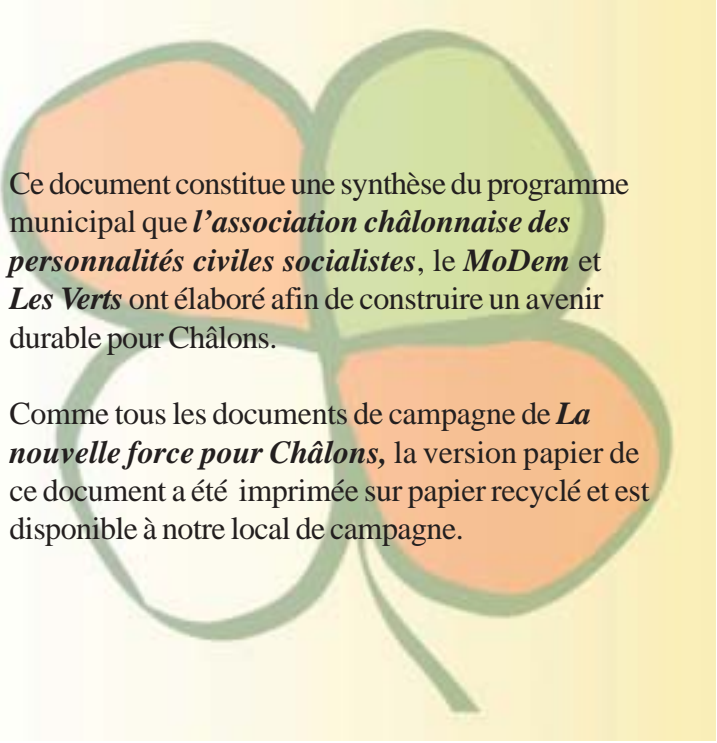
MOUVEMENT
DÉMOCRATE



personnalités civiles
SOCIALISTES

L'ÉCOLOGIE
Les Verts 

Programme municipal 2008-2012



Ce document constitue une synthèse du programme municipal que ***l'association châlonnaise des personnalités civiles socialistes***, le ***MoDem*** et ***Les Verts*** ont élaboré afin de construire un avenir durable pour Châlons.

Comme tous les documents de campagne de ***La nouvelle force pour Châlons***, la version papier de ce document a été imprimée sur papier recyclé et est disponible à notre local de campagne.

Introduction

Derrière l'embellissement des façades, qui illustre la politique d'image menée par le maire sortant, une interrogation demeure : que deviendra Châlons dans dix ans ? Nous devons tout mettre en œuvre pour créer les conditions du développement et renforcer l'attractivité de notre territoire. Pour ce faire, il nous faut anticiper sur les événements qui conditionnent le développement de notre bassin de vie.

Malgré les progrès qui sont visibles depuis 13 ans dans le paysage châlonnais, certains chiffres parlent d'eux-mêmes et traduisent une situation de "déclin" dans lequel notre ville s'est installée malgré les apparences. En dix ans Châlons a perdu plus de 1100 enfants dans ses effectifs scolaires et plus de 3 000 habitants. La baisse de notre démographie est une réalité, mais pas une fatalité !

Sans dramatiser la situation, nous avons conçu un "Programme Politique de Salut Public" pour éviter que Châlons ne devienne progressivement une ville d'accueil où les seuls actifs seront les retraités. Selon l'INSEE, les projections 2015 montrent une réduction et un vieillissement de la population totale et de la population active.

Pour la mise en œuvre de ce programme, nous devons tenir compte de la réduction de nos capacités financières tant en fonctionnement qu'en investissement. La maîtrise de la pression fiscale est en la matière notre objectif prioritaire. A contraintes budgétaires extérieures constantes (dotation d'Etat), nous maintiendrons le taux des impôts locaux à leur niveau actuel hors inflation.

Ce programme comprend huit ambitions fortes :

- 1 Elargir la démocratie participative** page 5
- 2 Faire de l'aménagement durable le fil conducteur de notre action** page 8
- 3 Agir pour un développement économique volontariste** page 11
- 4 Développer la formation et l'éducation des jeunes Châlonnais(es) dans le cadre d'un projet éducatif global** page 16
- 5 Faire de Châlons une ville de solidarité et de justice sociale** page 19
- 6 Affirmer le rayonnement culturel de notre capitale régionale** page 24
- 7 Améliorer le cadre de vie pour tous les Châlonnais** page 26
- 8 Contribuer à l'élaboration d'un projet d'agglomération partagé et ambitieux** page 28

La nouvelle force pour Châlons

Pour nous en effet, la véritable ambition d'une politique municipale réside dans la nécessité de poser nos choix en fonction de la **cohérence d'un projet d'avenir à long terme**. Châlons-en-Champagne est une ville de caractère pour laquelle il convient de construire des projets résolument tournés vers l'avenir : celui d'une ville moderne, écologique et économe, qui sait que ses principales richesses résident dans le désir d'entreprendre de ses habitants, dans leurs initiatives pour mieux vivre ensemble et dans l'ouverture à d'autres territoires proches et plus lointains.

Nous avons par conséquent la ferme volonté de maintenir cette exigence tout en réduisant de manière significative les dépenses de fonctionnement et en recentrant nos dépenses d'investissement sur des opérations prioritaires.

1

Elargir la démocratie participative

La démocratie participative permettra aux Châlonnais(es) de passer d'une situation d'information – qui sera libérée – à une situation de participation dans de véritables instances de concertation. Les “ conseils de quartier ” actuels ne sont que de simples réunions d'information des habitants. Ceux-ci ne disposent d'aucune initiative citoyenne sur leur ordre du jour et ne sont aucunement associés aux prises de décision les concernant. La démocratie participative que nous mettrons en place remédiera à ces graves lacunes. Pour cela, notre politique volontariste sera en complète rupture avec les pratiques du maire sortant qui, pendant treize ans, a mené des actions “ poudre aux yeux ” en donnant l'illusion d'être “ le chantre ” de la démocratie locale

1-1 La démocratie participative

La création d'un conseil communal de citoyenneté

Le conseil communal de citoyenneté est un lieu structuré de dialogue permanent, d'échanges et de propositions entre les élus l'administration territoriale et les différentes composantes de la vie châlonnaise. Il regroupera :

- ❖ les différentes instances de concertation : Conseil local de la Vie Associative, Conseil des Sages, Conseils d'Enfants et de Jeunes, Conseils de quartiers
- ❖ la commission communale d'accessibilité ;
- ❖ les régies de quartier dont nous soutiendrons la création si les acteurs de terrain souhaitent en installer.

Les nouvelles rencontres entre les habitants et leurs élus

Nous organiserons une fois par mois une permanence des élus dans chaque quartier. Elle permettra à nos concitoyens d'interpeller directement les élus sur leur action quotidienne.

Les nouveaux conseils de quartier

Nous créerons de véritables conseils de quartier qui se substitueront progressivement aux réunions de quartier existantes en les regroupant pour les rendre plus rationnels. Ils fonctionneront sur la base d'une véritable vie associative de quartier en fédérant les amicales et associations de quartier, de locataires et des parents d'élèves ainsi que les bailleurs sociaux, les centres sociaux et culturels et les établissements scolaires de leur périmètre.

Le conseil des sages

Nous redéfinirons le rôle du conseil des sages. Il aura pour objectif :

- ❖ de travailler sur tous les problèmes liés au vieillissement de l'être humain en général et aux liens intergénérationnels en particulier ;
- ❖ d'apporter sa contribution au développement de la vie de la Cité.

Le conseil local de la jeunesse et le conseil municipal d'enfants

L'identité du conseil local de la jeunesse et du conseil municipal d'enfant sera clairement affirmée de façon à ce qu'ils deviennent de véritables lieux d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Ils seront à cet effet associés à l'ensemble des politiques publiques les concernant et seront ouverts à des enfants et des jeunes relevant d'autres structures éducatives que celles de l'Education Nationale.

La création d'un conseil local de la vie associative

Nous mettrons en place un conseil local de la vie associative pour favoriser l'expression de la vie associative sur tout problème lié à son développement et à ses relations avec la Ville ainsi qu'avec le nouveau service de la ville qui aura en charge la vie associative. Il permettra notamment de travailler sur la mise en place de critères objectifs d'attribution des subventions municipales qui tourneront le dos au clientélisme actuel. Le conseil local de la vie associative co-gèrera avec la Ville un Fonds de développement local de la vie associative. Ce fond aura pour mission de soutenir la formation des bénévoles et des élus associatifs, l'emploi dans les associations.

La création d'un conseil de l'aménagement durable

Le Conseil de l'aménagement durable remplacera le Conseil économique et social local : la fraude électorale ayant entouré son dernier renouvellement et la faiblesse de ses productions justifient la refondation de ce dernier. Ce Conseil regroupera en son sein des personnes et instances qualifiées représentatives de la société civile. Il pourra être saisi par les collectivités et s'autosaisir pour émettre des avis sur toutes les questions relatives à tout projet global ou transversal de l'agglomération.

1-2 Le droit à l'information des citoyens

Le journal municipal

Le comité de rédaction du journal municipal intégrera les conseils de concertation.

Les nouvelles technologies

Nous proposerons aux Châonnais(es) d'utiliser pleinement ces outils pour être les acteurs à part entière de la vie de leur Cité. Ainsi, par exemple, les projets des délibérations seront mis en ligne sur le site de la ville. Nous mettrons en place des bornes multimédias dans certains lieux publics afin de favoriser l'expression citoyenne, l'accès à l'information pour tous.

Le site internet de la ville

Le site internet sera refondu de manière à être rendu attractif, lisible et interactif. Les différentes instances de concertation et les associations locales disposeront ainsi sur le site internet de la ville d'un espace dédié leur permettant de mieux communiquer avec leur public et de répondre à ses attentes.

Les ateliers citoyens d'urbanisme

Nous favoriserons la création d'ateliers citoyens pour permettre aux habitants le souhaitant d'acquérir des outils de compréhension de la politique d'urbanisme menée par la Ville.

2

Faire de l'aménagement durable le fil conducteur de notre action

2-1 Un avenir communal durable à construire

Les collectivités locales ont un rôle clé dans le développement durable de leur territoire.

Il s'agit pour nous de préserver notre territoire de vie pour les générations futures et à cet effet, de maîtriser et reconquérir des espaces urbains, de prioriser des modes de transports et de déplacements doux, de développer les énergies renouvelables pour rechercher une meilleure efficacité énergétique, de limiter l'usage des ressources naturelles, de favoriser de nouveaux modes de production et de consommation, de réduire la production de déchets et de lutter contre l'effet de serre.

En outre, nous sommes convaincus que l'altération de la qualité de vie de l'Homme agit directement sur les relations sociales qu'il entretient avec ses pairs et sur lesquelles repose la vie en société. Nous souhaitons donc, à travers notre programme, ouvrir le grand "chantier" de l'aménagement et du développement durable.

2-2 Mise en place d'un agenda 21

Ce grand chantier, nous nous proposons de l'organiser par la mise en place d'un Agenda 21 Local (il en existe environ 150 en France) qui traitera :

- ❖ de la participation citoyenne, des politiques sociales et solidaires ;
- ❖ de l'aménagement urbain et des déplacements ;
- ❖ du cadre de vie, des milieux naturels et de la prévention des risques ;
- ❖ des savoirs et de l'éducation ;
- ❖ de coopérations et partenariats (Activités, Entreprises et Emploi) ;
- ❖ des pratiques quotidiennes et citoyennes des services municipaux pour pérenniser la démarche de développement durable.

Notre ambition est de bâtir un avenir communal durable et partagé pour notre ville. A cet effet notre démarche déterminera les orientations de travail à partir d'une prospective d'action à 15 ans. Elle déterminera les objectifs prioritaires à réaliser pour les six prochaines années de la mandature dans le cadre d'une Charte d'Action.

liste de progrès, de justice sociale et d'écologie

La réalisation de cet agenda 21 reposera sur :

- ❖ l'expression la plus éclairée et la plus complète possible des besoins de la population et des acteurs du bassin de vie chalonnais.
- ❖ une approche transversale des politiques publiques de développement économique local, de développement social, de lutte contre les inégalités, de protection de l'environnement et de gestion économe des ressources naturelles et d'aménagement.
- ❖ le facteur temps pour anticiper les évolutions et leurs impacts sur les pratiques culturelles et sociales de chacun.

L'agenda 21 sera la feuille de route de l'équipe municipale et le creuset de notre politique globale afin de relever le défi de rendre attractive Châlons " Capitale Régionale " pour que de nouvelles populations s'installent et pour regagner dans un premier temps la population perdue en treize ans de règne du maire sortant.

2-3 s'appuyant sur une écologie de proximité

Nous proposons dans ce domaine de dépasser la formulation des " mots ", comme l'a fait le maire sortant pendant treize ans, et de faire vivre réellement l'écologie de proximité avec l'ambition de faire dans ce domaine de Châlons-en-Champagne une ville d'excellence.

La Ville et ses habitants doivent être les deux acteurs prioritaires pour mettre en œuvre les objectifs du développement durable. Nous devons changer nos pratiques mais sans créer de coûts supplémentaires car la préservation des ressources naturelles est l'affaire de tous.

2-4 Nos engagements

- ❖ organiser au sein de la collectivité locale un service de veille écologique en lien avec la cellule action qui animera l'Agenda 21 ;
- ❖ développer le recours au transport collectif en adaptant la desserte du réseau à l'évolution de la population desservie ;
- ❖ susciter le covoiturage ;
- ❖ établir un réseau cohérent de voies sécurisées pour les cyclistes ;
- ❖ élaborer une programmation pour la mise en place d'un plan d'économies d'énergie à partir :
 1. d'énergies non polluantes dans les transports collectifs ;
 2. d'énergies douces et renouvelables dans les bâtiments publics communaux ;
 3. de la réalisation d'une thermographie aérienne de la ville destinée à identifier les déperditions de chaleur dans les bâtiments. En fonction des résultats, nous fixerons les priorités des travaux à réaliser sur les bâtiments publics et sensibiliserons les Châlonnais(es) à la maîtrise de leur consommation énergétique ;
 4. de l'utilisation des ampoules basse consommation pour l'éclairage public et du remplacement des éclairages de Noël par des lucioles ou des leds ;

La nouvelle force pour Châlons

5. d'un plan carbone en lançant un plan de réduction des gaz à effet de serre à partir d'un diagnostic bilan carbone sur Châlons et son agglomération. Ce diagnostic sera mis en œuvre avec l'ADEME ;
- ❖ faire le choix de démarches de type HQE (Haute Qualité Environnementale) dans la rénovation et la construction des bâtiments publics communaux
 - ❖ impulser le projet d'une maison de la nature et de l'écologie à vocation éducative et communautaire
 - ❖ créer à proximité de la déchetterie un équipement de recyclage (recyclerie) qui collecte, répare pour un réemploi et vend les recyclés dans un magasin situé sur place ; cet équipement pourra être géré par une entreprise d'insertion et sera créateur d'emplois ;
 - ❖ mener une politique volontariste pour atteindre l'objectif 2015 de 60% de recyclage.
 - ❖ poursuivre la programmation pluriannuelle des investissements pour la rénovation de l'ensemble de notre réseau d'adduction d'eau potable
 - ❖ agir contre les nuisances sonores en renforçant la prévention et la lutte contre les bruits de voisinage.

3

Agir pour un développement économique volontariste

Notre ambition est de promouvoir un développement économique et social favorisant la création sur le bassin de vie de Châlons-en-Champagne de nouveaux emplois durables, publics et privés.

3-1 Etat des lieux

L'emploi privé

Selon les statistiques des ASSEDIC mis en avant par le maire sortant, Châlons-en-Champagne aurait gagné ces dernières années des emplois privés. Mais derrière ces chiffres se dissimulent une autre réalité : des pertes d'emplois qualifiés. Elles se trouvent statistiquement " compensées " par des emplois nouveaux de faible qualification, notamment dans le secteur de la logistique.

L'emploi public

L'emploi public à Châlons est marqué par les différentes politiques de maîtrise des charges publiques et sociales menées depuis dix ans par les gouvernements successifs, par les effets induits par la décentralisation, la réforme de l'Etat et le choix idéologique de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Un diagnostic sans appel

Depuis 1995, l'appauvrissement économique de Châlons lui a fait perdre près de 5 000 habitants. Le maire sortant gère notre ville au fil de l'eau, sans se donner les moyens d'anticiper les évolutions futures ni d'infléchir, malgré les atouts indéniables de Châlons, la concentration sur le bassin rémois du développement des agroressources.

La nouvelle force pour Châlons

En effet, comment peut-on vouloir être un territoire attractif lorsque :

- ❖ la restructuration de l'espace de la gare n'est pas au rendez-vous de l'arrivée du TGV ;
- ❖ la rénovation du Parc des Expositions a pris dix ans de retard ;
- ❖ la création de plusieurs ZAC n'intervient qu'à la fin du deuxième mandat du maire sortant
- ❖ la deuxième tranche du périphérique n'est toujours pas financée.

3-2 Les solutions durables que nous proposons :

Un développement économique volontariste doit permettre de rendre attractif notre territoire. Cela se manifestera par les grandes orientations suivantes :

La création d'une nouvelle agence locale de développement économique

Au cœur de la région Champagne-Ardenne, nous avons la prétention de mettre notre ville en mouvement par une politique volontariste de développement économique. Pour cela nous pensons indispensable de faire évoluer la structure existante au niveau de la CAC en une véritable agence locale de développement économique.

Aussi nous proposerons aux différents partenaires concernés de travailler ensemble à la création de cette nouvelle agence locale de développement économique. Animée par des professionnels, cette agence regroupera l'ensemble des acteurs économiques concernés afin de créer les synergies nécessaires pour qu'elle devienne un véritable fer de lance et d'impulsion.

Ses missions devront se centrer sur :

- ❖ l'appui aux entreprises en création (informations, conseils, orientations, financement) ;
- ❖ le soutien aux entreprises en développement (partenariat entre l'école et l'entreprise, mutualisation des besoins des entreprises, relais d'informations) ;
- ❖ le développement de démarches économiques transfrontalières (commerciales, promotionnelles et partenariales) ;
- ❖ la diversification des activités économiques, notamment dans le domaine d'avenir qu'est l'écologie, par exemple en suscitant la création d'une plateforme logistique de stockage et distribution de produits bio ;
- ❖ le contenu économique à donner à nos jumelages et notamment avec Neuss située dans la Ruhr, région très industrielle avec un tissu de grosses PME dynamiques et très présentes à l'exportation dans le monde entier ;
- ❖ une mission Europe

La réorientation et l'optimisation de l'aménagement des zones spécialisées

Le maire sortant entend spécialiser le site de l'ancienne sucrerie de Fagnières en y créant un pôle agro-ressources. L'implantation à cet emplacement d'industries lourdes

liste de progrès, de justice sociale et d'écologie

est on ne peut plus contestable en terme de développement durable. Elle serait en effet trop proche de la zone urbanisée et viendrait compromettre le développement du projet urbain adopté pour la rive gauche. En accord avec les communes concernées, nous reviendrons sur ce choix aberrant et nous réorienterons et optimiserons les zones spécialisées de l'agglomération :

- ❖ la spécialisation de l'extension de la zone de Saint-Martin sur Recy sera dédiée à l'accueil d'entreprises travaillant sur les agro-ressources pour permettre au territoire châlonnais de prendre toute sa place dans la dynamique du pôle de compétitivité régional " Industries et agro-ressources " ;
- ❖ les procédures de constitution de réserves foncières au carrefour de la Lune seront engagées au plus vite. Elles permettront, comme le prévoit le schéma directeur de Châlons, d'accueillir les activités logistiques liées au développement du fret à Vatry.

L'aménagement des friches industrielles et d'un village d'artisans

Les friches industrielles de la Rive-Gauche de Châlons, où les entreprises peuvent bénéficier de la défiscalisation propre aux zones de redynamisation urbaine, nous permettront de créer un village des artisans et des services pour maintenir et développer l'activité artisanale en proposant des infrastructures de locaux et de matériels adaptées aux besoins des artisans.

Le développement du commerce et des services dans le centre ville

L'attractivité commerciale du centre-ville reste très fragile. Nous veillerons aux implantations commerciales de la galerie de l'Hôtel-de-Ville pour qu'elle devienne la locomotive du développement du commerce de proximité et des services.

Cette dynamisation durable de l'attractivité du centre-ville nous conduira à réétudier l'ensemble de l'offre de stationnement pour favoriser le développement du commerce et à mener nos actions en partenariat avec ses acteurs économiques. Ainsi, pour créer cette dynamique de développement, nous contractualiserons avec l'UCIA une charte commerciale sur la base d'un programme de développement du commerce et d'animation toute l'année, notamment autour de la place Foch.

Avec la nouvelle agence locale de développement économique que nous créerons, il nous appartiendra :

- ❖ de définir un programme volontariste d'acquisition des surfaces commerciales qui se libèrent afin de les mettre prioritairement à la disposition de jeunes commerçants et artisans, et de faciliter ainsi la venue de nouveaux commerces spécialisés en centre ville : petites boutiques agréables, spécialisées, à prix modéré ;
- ❖ de lancer une opération programmée d'amélioration de l'habitat étendue aux rez-de-chaussée pour les transformer en locaux commerciaux avec des loyers modérés.

L'accompagnement à la création d'activités de commerce et de service dans les quartiers

Cet accompagnement sera réalisé en lien avec la politique de la ville et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux. L'EPARECA sera actionné en vue d'apporter un complément financier indispensable à la politique que nous mènerons dans les domaines de l'urbanisme et du logement afin d'effacer les déséquilibres qui, en matière d'offre économique, frappent ces quartiers.

Le soutien aux demandeurs d'emploi

Introduction de clauses sociales

Nous introduirons des clauses sociales dans les marchés publics lancés par la ville et la CAC avec l'objectif de promouvoir l'insertion tout en achetant au meilleur coût. Ces clauses permettront à la collectivité de jouer un rôle important dans l'action sociale et donneront la possibilité aux entreprises de trouver du personnel en s'appuyant le cas échéant sur une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Création d'un fonds pour favoriser le micro crédit

nous créerons en partenariat un fonds pour promouvoir le micro crédit. Ce fonds aura pour objet de favoriser :

- ❖ la création d'entreprises par ceux qui en ont le projet et notamment les jeunes ;
- ❖ l'émergence et le développement de l'économie sociale et solidaire par les réseaux mutualistes, coopératifs et associatifs.

Le soutien à l'enseignement supérieur

Afin de soutenir l'enseignement supérieur à Châlons, nous :

- ❖ conforterons notre pôle d'enseignement supérieur et de recherche autour de l'ENSAM et des deux départements de l'Institut Universitaire de Technologie
- ❖ accompagnerons la création d'un troisième département de l'Institut Universitaire de Technologie autour "des métiers du social" ;
- ❖ créerons un forum annuel sur les filières de l'enseignement supérieur à Châlons ;
- ❖ encouragerons les étudiants à rester à Châlons après leurs études pour y travailler et favoriserons la création d'entreprises par les jeunes en les mettant en relation avec les dispositifs existants.

L'accompagnement du développement de Vatry

Maillon à part entière des équipements aéroportuaires de Paris, Vatry doit s'ouvrir pleinement aux transports de passagers. L'accompagnement de son développement économique nécessite de structurer l'axe économique majeur que représente la Rive-Gauche avec notamment l'augmentation de l'offre de logements et la poursuite du projet urbain.

Le soutien de l'activité et de l'accueil touristiques

La mise en œuvre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et la charte commerciale à conclure avec l'UCIA permettront tout à la fois de valoriser notre patrimoine, de développer les animations économiques et culturelles ainsi que l'accueil des touristes. La valorisation touristique de notre patrimoine se fixera comme objectif de faire de Châlons-en-Champagne un territoire d'excellence touristique.

L'amélioration de l'image de Châlons

Nous rendrons plus fonctionnel le site Internet de la ville afin de mieux mettre en valeur nos atouts, les initiatives et réalisations en faveur du patrimoine, de l'habitat, du cadre de vie et du tourisme. Ce support d'information est aujourd'hui un outil stratégique d'attractivité économique mis en avant par toutes les agglomérations de plus de 40 000 habitants.

Le Parc des Expositions

Le développement pérenne des foires et salons justifie que l'on rénove le Parc des Expositions pour y accueillir des expositions, congrès, séminaires, manifestations diverses... Pour ce faire, nous réviserons le projet du maire sortant dont le coût prévisionnel (50 à 60 millions d'euros) est démesuré. Cette restructuration lourde nécessitera de travailler sur la gestion des flux de circulation occasionnés par les futures activités du Parc, ces flux n'étant pas à ce jour intégrés dans le projet.

La maîtrise de la pression fiscale sur les entreprises

La maîtrise de la pression fiscale sur les entreprises est un de nos objectifs prioritaires. La maîtrise budgétaire qu'elle induit ne doit pas pour autant avoir pour corollaire une augmentation additionnelle des impôts des ménages (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle implique des collectivités, des entreprises et des particuliers une prise de conscience de la situation financière difficile de la Communauté d'agglomération. Celle-ci, à qui revient la taxe professionnelle, dispose de marges de manœuvre très limitées pour atteindre cet objectif

L'amélioration de la desserte ferroviaire

Nous nous mobiliserons pour obtenir une amélioration des liaisons TGV quotidiennes avec Paris avec la mise en place à la mi-journée d'une troisième liaison dans les deux sens.

L'accompagnement des évolutions de l'administration

Nous faciliterons le redéploiement des administrations régionales suite aux mesures actuellement en préparation de la réforme de l'Etat, et leur centralisation à Châlons en Champagne, préfecture de région. Nous favoriserons le développement d'une " cité administrative régionale " en mettant en œuvre une programmation de restauration concertée et partagée avec les partenaires concernés de la Cité Tirlet, de la restauration du bâtiment dit de l'horloge et de l'aménagement des abords afin d'améliorer son accessibilité.

4

Développer la formation et l'éducation des jeunes Châlonnais(es) dans le cadre d'un projet éducatif global

4-1 Un constat accablant

Les transferts de compétences opérés par l'Etat vers les collectivités territoriales ont conduit de nombreuses villes à élaborer un projet éducatif global avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Jamais, en 13 ans de gouvernance, le maire sortant ne s'est préoccupé de travailler sur une approche globale éducative des activités proposées aux enfants, aux jeunes et aux adultes.

Chacun gère dans son coin et la réalité est sans appel :

- ❖ en quelques années nous avons perdu la moitié des effectifs enfants dans les centres de loisirs de la ville (la baisse de la démographie n'expliquant pas tout) ;
- ❖ les taux d'occupation dans les haltes garderies sont à peine de 56% alors qu'ils devraient avoisiner 70% ;
- ❖ la Caisse d'Allocation familiale (C.A.F) a contractualisé par manque de confiance sur les projets de la Ville, un Contrat Enfance sur la base d'une participation financière légèrement au-dessus de 40% alors que d'autres villes sont financées à hauteur de 70% ;
- ❖ pour l'année 2007, la C.A.F. a diminué sa subvention de 280 000 € pour non respect des engagements de la Ville, soit l'équivalent d'un point d'impôt.

Face aux difficultés de développement auxquelles nous sommes confrontés, il est impératif que nous nous dotions d'un véritable projet éducatif global.

4-2 Nos engagements

- ❖ une politique éducative qui permette de développer toutes les formes d'intelligence et l'accès à la connaissance tout au long de la vie ;

liste de progrès, de justice sociale et d'écologie

- ❖ une politique sportive (conciliant le sport de haut niveau et la pratique amateur) qui contribue au renforcement de la cohésion sociale et s'inscrit comme facteur d'intégration ;
- ❖ une véritable politique de démocratisation culturelle pour tous les publics qui favorise l'expression esthétique de toutes les émotions et de toutes les sensibilités artistiques ;
- ❖ une véritable politique jeunesse centrée sur l'insertion sociale et professionnelle de tous les publics jeunes ;
- ❖ une politique citoyenne qui inclut les jeunes dans la prise de décision et tente de les responsabiliser sur des projets d'action à chaque étape de leur croissance.

4-3 Notre politique jeunesse

Notre politique éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sera structurée par :

- ❖ l'élaboration d'un Projet Educatif Local ;
- ❖ la réorganisation du fonctionnement des conseils d'enfants et de jeunes et leur ouverture à des enfants et des jeunes relevant de structures éducatives autres que celles de l'Education Nationale ;
- ❖ l'élargissement de l'âge du conseil des jeunes pour qu'il soit ouvert aux collégiens (cf. chapitre 1) ;
- ❖ la mise en place d'une nouvelle relation contractuelle avec la C.A.F ;
- ❖ la création d'une plate-forme permanente de concertation et d'action entourant la commission jeunesse

Notre politique éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse se déclinera dans les actions suivantes :

Pour la petite enfance

- ❖ l'intégration des activités d'accueils éducatifs de la Petite Enfance, actuellement gérées par le C.C.A.S, au sein d'un nouveau service éducatif de la Ville ;
- ❖ Le soutien aux structures de multi accueil à partir de l'existant ;
- ❖ l'extension du Relais des Assistantes Maternelles (RAM) à toute l'agglomération.

Pour l'enfance et la jeunesse

En collaboration avec l'Education Nationale

- ❖ l'accélération de la rénovation du patrimoine scolaire pour donner des conditions de vie scolaire agréables à tous nos enfants ;
- ❖ le renforcement dans le cadre de la politique de la ville du dispositif de réussite éducative ;
- ❖ l'éducation à l'alimentation dans le cadre de la restauration scolaire avec pour principaux objectifs de prévenir l'obésité infantile et d'atteindre en 2012

La nouvelle force pour Châlons

l'objectif de 20% de repas composés de produits issus de l'agriculture biologique ;

- ❖ dans le cadre du projet éducatif local, la réorganisation de l'action municipale suite à l'aménagement de la semaine de travail (fermeture des écoles le samedi matin) et aux nouvelles dispositions sur les études ;

Dans le cadre des loisirs

- ❖ la clarification de la place et du rôle de l'A.D.E.L.P.A au sein de la politique jeunesse de la Ville ;
- ❖ l'adaptation et le développement du centre de loisirs du Mont-Choisy comme centre permanent d'accueil et de rencontres pour enfants, jeunes, adultes et familles ;
- ❖ l'engagement du projet de transformation de l'auberge de jeunesse en Centre International de Séjour pour faire venir à Châlons-en-Champagne des publics européens ;
- ❖ la révision du dispositif "carte jeune". Sa formule sera revisitée pour en faire un outil d'insertion sociale et professionnelle intégrant les loisirs et pour créer une dynamique "jeunes" à Châlons ;
- ❖ l'épanouissement de la culture urbaine (skateboard, graf...) dans un cadre concerté associant la Ville, les jeunes et la démocratie participative.

Pour l'enseignement supérieur (cf ci-avant)

4-4 Notre politique sportive

La politique sportive que nous mènerons permettra :

- ❖ la mise en place d'une charte du sport partagée avec les acteurs locaux permettant d'affirmer les orientations de la politique sportive de la ville et de clarifier les relations contractuelles avec les associations sportives.
- ❖ la mise à l'étude pour la réalisation d'un nouveau complexe sportif sur la Rive Gauche qui pourra être à vocation communautaire. Ce complexe permettra de développer des activités sportives en salle et des activités d'extérieur de pratiques individuelles et collectives ;
- ❖ l'adaptation des équipements sportifs dans le cadre d'un aménagement équilibré sur l'ensemble des quartiers de la ville ;
- ❖ la création d'un observatoire des pratiques physiques et sportives qui pourra être animé par l'O.M.S (Office Municipal des Sports).

Le sport de haut niveau et le sport professionnel

- ❖ la Ville de Châlons encouragera les clubs à rechercher les partenariats et les mutualisations financières entre les clubs, notamment régionaux, pour développer leur pratique sportive de haut niveau ;
- ❖ en ce qui concerne la CAC, qui a la compétence du sport de haut niveau collectif, il lui appartiendra, dans la même philosophie, de définir les nouvelles règles de partenariat avec les clubs sportifs.

5

Faire de Châlons une ville de solidarité et de justice sociale

5-1 La solidarité partagée

Le développement de notre Ville ne peut se concevoir sans la mise en œuvre d'une politique de "solidarité partagée" par l'ensemble des Châlonnais(es). La solidarité ne peut être pour nous un état passif d'assistantat à l'individu ou à la famille. La solidarité doit s'inscrire dans une démarche dynamique, active, donc de responsabilisation de chacun comme citoyen.

Notre **première démarche** dans ce domaine sera de réaffirmer avec force le rôle de la commune en matière de définition et de pilotage des politiques sociales locales dont la mise en œuvre relève d'opérateurs locaux associés que sont le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), le Département, les bailleurs sociaux et les associations comme l'Office des Seniors, les Restaurants du Cœur...

La **deuxième démarche** consistera à travailler avec les centres sociaux et culturels afin que ces équipements structurants de quartiers deviennent de véritables "maisons citoyennes", donc de solidarité. Pour cela il nous faudra déterminer les moyens dont doivent disposer ces équipements pour assurer leur mission et notamment professionnaliser leurs équipes d'animation et redéfinir d'autres modes de relations contractuelles basés sur la confiance et l'autonomie de ces équipements.

Il s'avère indispensable aussi d'élaborer ensemble la démarche d'évaluation des actions menées afin de mesurer le plus objectivement possible la relation entre l'offre et la demande sociale et de justifier le coût social de ces équipements financés par des fonds publics.

La troisième démarche visera la politique à mener en direction des quartiers de notre ville afin de créer les conditions :

- ❖ d'une valorisation de la vie de ces quartiers ;
- ❖ de l'expression citoyenne au travers des associations de chaque quartier et des conseils de quartiers qui seront mis en place ;

La nouvelle force pour Châlons

- ❖ des échanges inter quartiers qui contribueront à rendre dynamique notre ville et à la mettre en mouvement ;
- ❖ du renforcement et du développement de la mutualisation des services de proximité.

Faire de Châlons-en-Champagne une ville de solidarité et de justice sociale, c'est aussi pour la collectivité locale participer pleinement comme acteur à part entière de la lutte contre toutes les discriminations. Pour cela, dans la dynamique de l'année Européenne de 2007 de " l'égalité des chances pour tous ", nous poursuivrons la campagne menée autour de 4 grands thèmes :

- ❖ l'égalité des droits et le droit à la non discrimination ;
- ❖ la représentation des minorités sous représentées ;
- ❖ la reconnaissance de la diversité ;
- ❖ l'importance des valeurs de respect et de tolérance.

5-2 La solidarité partagée que nous mènerons repose sur :

Une vie sociale et un cadre de vie du bien-être et de la santé.

La politique que nous mènerons dans ce domaine permettra :

- ❖ de favoriser la mixité sociale, l'égalité des citoyens face aux services publics, le désenclavement de certains quartiers, la coordination entre tous les acteurs sociaux, le développement de la démocratie locale ;
- ❖ d'établir une démarche permanente d'étude et d'analyse pour l'élaboration annuelle et le suivi de l'analyse des besoins sociaux de notre ville et de son agglomération ;
- ❖ d'organiser au sein des services de la Ville une véritable démarche d'évaluation des activités contractualisées avec les acteurs sociaux, et principalement les centres sociaux et culturels, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale ;
- ❖ de créer une Maison des Solidarités, outil d'éducation, de formation citoyenne, d'insertion et de réinsertion sociale, qui aura pour vocation d'être un lieu ressource et qui regroupera en partenariat avec des acteurs publics et privés des actions d'information, de formation, d'accompagnement, d'aide, d'assistance pour tous les Châlonnais(es). A titre d'exemple, après évaluation de l'action menée par l'Epicerie Sociale, cette activité pourra être intégrée dans la maison des Solidarités ;
- ❖ La Maison des Solidarités sera également la Maison des Associations ou nous installerons le comité local de la Vie Associative que nous nous proposons de mettre en œuvre ;
- ❖ de développer les espaces pour les jardins familiaux ;
- ❖ d'impulser l'organisation chaque année, avec les partenaires associatifs concernés et les conseils de quartiers, du " festival des quartiers " ;
- ❖ de soutenir et d'impulser la mise en place de régies de quartier ;
- ❖ De créer un pôle social et d'animation dans les quartiers :
 1. L'action sociale de la ville a besoin d'être relayée au niveau des quartiers par les centres sociaux et culturels, chevilles ouvrières de la politique communale dans les quartiers.

liste de progrès, de justice sociale et d'écologie

2. Cette mutation se traduira notamment par une rationalisation du financement de ces structures en contrepartie d'une professionnalisation accrue de leurs équipes et d'une mise en commun de certains dispositifs et personnels.
 - ❖ de développer le contrat territorial de santé en associant l'ensemble des réseaux éducatifs ;
 - ❖ d'organiser une coordination réelle de la médecine de ville pour permettre à tous de bénéficier du service public de la santé, y compris en période de fêtes ou de week end ;
 - ❖ d'établir une veille permanente pour le maintien et le développement des équipements de santé afin de s'opposer à toute tentative de démantèlement de ces services.

La mise en place en place d'une politique de sécurité globale en proposant :

Un renforcement du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Nous affirmerons le rôle du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui réunit, autour d'une même table, les acteurs locaux de la prévention et de la sécurité.

Une redéfinition du rôle de la police municipale

Nous mettrons en place un nouveau contrat local de sécurité et intégrerons dans les fonctions de police municipale la médiation sociale pour organiser une police locale de proximité.

La sécurisation des quartiers

- ❖ par la sécurisation des abords des écoles en concertation avec les conseils d'école ;
- ❖ par des actions sur l'habitat en développant la résidentialisation des espaces urbains ;
- ❖ en travaillant en amont avec les habitants sur l'aménagement des espaces publics ;
- ❖ par le développement d'équipes de prévention avec des travailleurs sociaux

Le travail de sensibilisation du public scolaire et des parents

Nous organiserons, avec les établissements scolaires, des actions d'information et de sensibilisation autour de la citoyenneté, du civisme et de la prévention pour lutter contre les dangers de la drogue, du tabac et de l'alcool.

La lutte contre toutes les discriminations

La politique que nous mènerons pour lutter contre toutes les discriminations aura pour but :

- ❖ la mise en place d'une cellule de veille au sein des services municipaux chargée d'impulser des actions d'information, de sensibilisation, de

La nouvelle force pour Châlons

prévention dans ce domaine ; de recenser les actes de discrimination et d'enclencher des procédures d'alerte ;

- ❖ l'élaboration de relations contractualisées avec des acteurs associatifs qui luttent contre toutes les discriminations ;
- ❖ la participation à des manifestations locales ou à caractère national du type " semaine de l'éducation contre le racisme ".

Une action sociale de service public

La politique d'action sociale de service public que nous mènerons permettra :

- ❖ de redéfinir le rôle et les missions du CCAS comme " opérateur " de la politique sociale de la Ville ;
- ❖ de développer les actions intercommunales en proposant la création d'un centre d'action intercommunal au niveau communautaire ;
- ❖ d'instaurer au sein de la maison des Solidarités un guichet unique d'information et d'orientation sur les dispositifs de recherche d'emploi, de formation, d'insertion et d'aide sociale ;
- ❖ de clarifier la participation et l'intervention de la Ville au sein des instances des bailleurs sociaux dont elle est administratrice et de mettre en place avec ceux-ci une politique d'insertion par le logement en faveur de publics en situation d'exclusion sociale et professionnelle ;
- ❖ dans le cadre de nouvelles missions du CCAS :
 1. d'engager la réflexion pour la mise en œuvre de Maisons Relais afin de proposer une offre alternative pour les personnes en grande exclusion ;
 2. la mise en place de Pôles d'Accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux (PARADS) qui pourrait être développés au sein de la Maison des Solidarités ;
 3. de créer une mission d'accès aux droits au sein de la Maison des Solidarités ;
- ❖ de favoriser les échanges de jeunes avec l'étranger en s'appuyant sur les jumelages.

L'insertion professionnelle

- ❖ L'activité de la Mission locale (MILO) doit être démultipliée dans les quartiers par un renforcement du partenariat avec les centres sociaux et culturels
- ❖ L'aide à la création d'entreprises par les jeunes doit être favorisée par une structure (ex : Boutique de gestion) qui accompagnerait leurs projets.
- ❖ Nous organiserons également en partenariat des mini forums par secteur d'activité.

Une approche globale du handicap

La politique d'approche globale du handicap que nous mènerons permettra :

- ❖ la mise en place de la commission communale d'accessibilité qui établira un état des lieux de l'accessibilité dans la Ville, présentera chaque année

liste de progrès, de justice sociale et d'écologie

son rapport au conseil municipal et fera toute proposition de nature à améliorer l'accessibilité ;

- ❖ l'élaboration d'une charte du handicap dans une ville de solidarité partagée ;
- ❖ l'accélération de l'application de la loi pour développer l'accessibilité des personnes handicapées dans tous les lieux publics, et notamment à l'hôtel de Ville ;
- ❖ la poursuite des travaux d'aménagement de voirie et de passages piétons dotés de clous avec fibres optiques clignotantes et sonores (pour malvoyants).

Une politique locale pour les personnes âgées

La politique que nous mènerons pour les personnes âgées permettra :

- ❖ d'analyser :
 1. les besoins sociaux pour l'offre de services collectifs au sein des résidences pour personnes âgées (RPA) et des structures d'accueil des personnes âgées ;
 2. les évolutions nécessaires quant à l'avenir de ces établissements ;
- ❖ de clarifier et de solutionner le dossier des travaux d'extension de la maison de retraite de l'avenue Sarraill, travaux qui ont été stoppés depuis plus de deux ans en raison d'erreurs graves de conception ;
- ❖ d'établir une programmation pluriannuelle de création de places dans nos structures agréées pour les personnes désorientées en raison de la maladie d'Alzheimer ;
- ❖ de permettre un accompagnement des familles qui ont en charge des personnes atteintes de maladies invalidantes ;
- ❖ d'étudier la mise en place via le CCAS d'une aide financière complémentaire à celle versée par le département au titre de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- ❖ de valoriser et renforcer les activités proposées dans le cadre de l'Université du Temps Libre pour les personnes âgées ;
- ❖ Le vieillissement de la population entraîne également un certain isolement des personnes âgées notamment lorsqu'elles n'ont plus de familles à proximité. Cela est souvent le cas dans les quartiers périphériques où l'animation est moindre. Diverses initiatives sont à prendre en la matière en s'appuyant sur les centres sociaux et culturels :
 1. Améliorer le recensement des personnes âgées isolées ;
 2. Veiller au maintien du lien social par le biais d'animations intergénérationnelles ou non, au sein des quartiers, en favorisant les partenariats entre crèches, établissements scolaires et maisons de retraite ou club de seniors.

6

Affirmer le rayonnement culturel de notre capitale régionale

Ce rayonnement culturel constitue l'un des leviers incontournable de l'aménagement et du développement durable de notre territoire.

La mise en valeur de notre patrimoine, la mutation de notre paysage urbain avec la restructuration des quartiers, l'implantation d'équipements publics comme la Comète ou le nouveau Parc des Expositions déterminent la base structurelle de nos orientations politiques en faveur de l'enrichissement du rayonnement culturel de notre ville.

Pour cela :

Nous développerons le label Ville d'Art et d'Histoire

Ce qui signifie :

- ❖ élaborer une programmation pluriannuelle de la mise en œuvre de la convention ;
- ❖ réaliser des actions pédagogiques innovantes en direction des écoles, des centres sociaux et culturels afin que les enfants et les jeunes s'approprient à leur niveau ce label et puissent développer leurs propres actions de valorisation de Châlons-en-Champagne, ville d'Art et d'Histoire ;
- ❖ soutenir les travaux portant sur l'histoire de Châlons-en-Champagne et ouvrir une bourse d'études et de recherches historiques en lien avec l'Université ;
- ❖ accompagner la création de la ZPPAUP d'un plan décennal de valorisation et de restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager qu'elle protège.

Nous conforterons l'activité et l'accueil touristique

- ❖ ***valoriserons les institutions et équipements publics représentatifs d'une capitale régionale***

liste de progrès, de justice sociale et d'écologie

tant avec les institutions et équipements existants qu'en ouvrant de nouveaux chantiers concernant les nouveaux équipements nécessaires;

❖ **affirmerons une politique européenne volontariste**

Notre ville doit s'investir, par une réelle volonté politique volontariste, sur les questions européennes. Si nous oeuvrons dans le champ européen, nous créerons les conditions du rayonnement de notre territoire en valorisant ses attraits touristiques et culturels tout en participant à l'élaboration de la citoyenneté européenne. La mission Europe de la collectivité y contribuera.

Nous conduirons une politique de jumelages et de coopération renouvelée

- ❖ en oeuvrant pour l'éducation à la paix, interculturelle, la construction d'une citoyenneté Européenne, la francophonie ;
- ❖ en favorisant les contacts entre les chambres de commerce et d'industries de Châlons en Champagne et celles des villes jumelées
- ❖ en clarifiant le sens donné à la coopération avec Bobo-Dioulasso et les moyens à mettre en œuvre ou à recentrer.

Nous mènerons une politique de démocratisation culturelle

La politique culturelle que nous mènerons dans le cadre de notre projet éducatif global permettra :

- ❖ un développement culturel territorialisé actif et participatif pour tous les publics.
- ❖ la mise en place d'un véritable service culturel au sein de la Ville qui aura pour mission de traiter la diffusion artistique pour tous les publics ;
- ❖ le développement des pratiques artistiques amateurs ;
- ❖ la création d'ateliers permanents d'artistes ;
- ❖ dans le cadre d'un nouveau Parc des Expositions,
 - 1- la reprise du projet abandonné d'une salle adaptée à l'expression des musiques actuelles (groupes amateurs, chorales), des répétitions
 - 2- et la réalisation d'une salle modulable de spectacle d'une jauge de 2000 places ;
- ❖ de repenser l'utilisation du cirque pour permettre de diffuser certains spectacles artistiques
- ❖ de restaurer la gratuité d'accès aux musées municipaux ;
- ❖ de programmer sur deux mandats la création d'un nouvel espace muséographique ;
- ❖ d'accélérer le travail d'étude de restauration et de valorisation de Notre-Dame-en-Vaux.

7

Améliorer le cadre de vie pour tous les Châlonnais

7-1 Châlons est aujourd'hui une ville peu attractive disposant d'atouts...

Châlons a beaucoup changé ces dernières années. Il serait malhonnête de notre part de le nier. Cependant Châlons reste une ville peu attractive qui décline et a perdu, selon l'INSEE, 5,6% de sa population de 1999 à 2006.

Les deux mille ans d'histoire de Châlons ont laissé d'importantes traces dans son paysage architectural, urbain et paysager. Ses habitants les ont en mémoire ainsi que les combats menés ces dernières années pour les protéger des projets du maire sortant qui voulait "décorer" en 2001 la Porte Sainte-Croix d'œuvre d'art "avant-gardistes", détruire en 2003 les caves médiévales du CHV et surélever ce dernier en 2004.

Nous disposons donc, si nous y ajoutons un environnement naturel d'eau et de verdure exceptionnel, d'un maximum d'atouts pour permettre aux Châlonnais(es) de cultiver l'art de vivre au quotidien. Pour y parvenir, nous améliorerons leur cadre et leur qualité de vie autour de deux priorités :

Châlons, un cadre de vie de qualité à protéger et à améliorer avec :

Le label Ville d'Art et d'Histoire (cf ci-avant)

Une image d'eau et de verdure

- ❖ l'élaboration d'un programme d'embellissement paysager pour fleurir nos quartiers délaissés ces dernières années ;
- ❖ le réaménagement et la mise en valeur du parcours de santé ;
- ❖ la poursuite du programme d'aménagement des berges de la Marne, des chemins pédestres et des étangs ;

liste de progrès, de justice sociale et d'écologie

- ❖ la mise en valeur nautique des canaux et rivières ainsi que des anciens bains municipaux dont l'espace deviendra un lieu de découverte et d'éducation à l'environnement pour les Châlonnais(es) (Maison de la nature et de l'écologie);
- ❖ la reprise des activités éducatives et de loisirs de la base nautique.

Un espace urbain à visage humain

Nos orientations

- ❖ mettre en œuvre la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) et la ZPR (zone de publicité restreinte) ;
- ❖ développer et organiser l'aménagement et le développement durable de notre territoire ;

Il nous faut donc pour cela :

- ❖ engager la rénovation du plan de circulation de la Ville, en priorisant les modes de circulations dites " douces ", pour mettre en place un véritable plan de déplacement urbain
- ❖ réaménager et sécuriser des espaces publics, notamment aux Escarnotières, en faveur des piétons et des cyclistes, en développant dès la première année de vraies pistes cyclables et des abris pour les piétons et voyageurs ;
- ❖ étudier la piétonnisation de l'espace de la place de la République et de la rue de Marne ;
- ❖ revoir l'ensemble du stationnement des véhicules ;
- ❖ travailler avec la communauté d'agglomération et le SITAC sur :
 1. la desserte des zones à faible densité ;
 2. le déplacement du stationnement des bus qui se fait actuellement devant Notre-Dame-en-Vaux ;
 3. la fréquence de passage des transports collectifs et leurs itinéraires ;
 4. la mise en place de petits véhicules de transports pour certaines dessertes.
- ❖ veiller et assurer l'accessibilité complète pour les personnes à mobilité réduite dans les transports collectifs, les bâtiments publics (et notamment l'Hôtel-de-Ville) ;
- ❖ intégrer le plan de ravalement des façades dans le plan décennal de valorisation et de restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager inclus dans le périmètre de la ZPPAUP. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la municipalité mènera une véritable politique de régulation des oiseaux dans la Cité en s'appuyant sur les expériences des villes qui ont mis en place des pigeonniers contrôlés.
- ❖ équiper certains quartiers de salles de réunions et réfléchir à l'installation de nouvelles mairies annexes dans certains quartiers comme le Mont-Héry,

Châlons, une ville agréable à vivre pour tous

Le logement

Une politique de logement adaptée à la demande dans le cadre d'une mixité sociale maîtrisée et équilibrée sur le territoire

La nouvelle force pour Châlons

❖ Logements réhabilités, à loyers modérés

Nous accentuerons la réhabilitation du parc locatif social en privilégiant les travaux produisant des économies dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat étendue à l'ensemble du territoire châlonnais et de la Communauté d'Agglomération.

❖ Accès à la propriété pour les jeunes ménages

Dans le cadre des compétences de la CAC, nous favoriserons l'accès à la propriété des jeunes ménages en négociant avec les banques des prêts complémentaires à taux zéro.

❖ Accueil des retraités en centre ville

Notre politique tendra à améliorer l'offre d'appartements de qualité et adaptés aux retraités souhaitant vivre à proximité des commerces et de l'animation du centre ville.

❖ L'insertion par le logement

Nous mettrons en place avec les bailleurs sociaux une politique d'insertion par le logement en faveur de publics en situation d'exclusion sociale et professionnelle. Cette politique de l'habitat favorisera le renouvellement urbain par la reconquête des friches, la mixité sociale, la maîtrise du développement urbain par l'anticipation des besoins en constituant notamment des réserves foncières.

❖ *La rénovation urbaine sur les quartiers Rive Gauche et Vallée Saint Pierre*

❖ *autres quartiers : Chanzy-Forgeot, ZAC, OPAH*

Nous appuierons le *rééquilibrage en matière d'habitat de notre territoire* avec la reconversion des sites militaires, notamment la caserne Chanzy-Forgeot. Nous lancerons une nouvelle OPAH au niveau de l'ensemble de l'agglomération. Les quartiers de Châlons inclus dans la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, bénéficieront à ce titre d'une thématique rénovation urbaine.

❖ *La sécurité pour tous* (cf. chapitre 5)

❖ *Travailler sur l'aménagement urbain*

Dans le cadre du développement durable, tous les travaux d'aménagement urbain devront intégrer dans leur réflexion et leur mise en œuvre la sécurité des personnes et des biens en y associant les conseils de quartier. L'amélioration de l'éclairage public et le recours raisonné à la vidéo surveillance font notamment partie des outils nécessaires pour y parvenir.

8

Contribuer à l'élaboration d'un projet d'agglomération partagé et ambitieux

8-1 La ville

La réorganisation des services

La réorganisation des services municipaux s'effectuera sur la base de l'audit de fonctionnement des services que nous diligenterons au début du mandat en associant l'ensemble des personnels de la Ville. La mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale s'appuiera sur une véritable politique des ressources humaines adaptées aux besoins de notre Ville.

La gestion du personnel

Nous construirons une véritable politique des ressources humaines et de gestion des personnels pour recréer la confiance entre les élus et les agents municipaux autour de la notion de service public.

Pour cela nous nous engageons à :

- ❖ revaloriser le régime indemnitaire des personnels sur la durée du mandat ;
- ❖ recruter en priorité des agents statutaires plutôt que contractuels ;
- ❖ restaurer le dialogue et la négociation entre la ville et ses agents ;
- ❖ élaborer, avec les partenaires sociaux, un plan de formation ;

8-2 La Communauté d'Agglomération

Rappel des compétences communautaires

- ❖ Le développement économique
- ❖ L'aménagement de l'espace communautaire
- ❖ L'équilibre social de l'habitat

La nouvelle force pour Châlons

- ❖ La politique de la ville dans la communauté d'agglomération
- ❖ La gestion du centre de secours contre l'incendie
- ❖ L'Environnement (au sens large)
- ❖ Autres compétences facultatives

L'élaboration du projet d'agglomération

- ❖ Dans le domaine de l'urbanisme, tout reste à faire sur la rive droite et en matière de déplacement urbain. (PDU)
- ❖ Dans le domaine des voiries d'intérêt communautaire, la priorité des priorités est l'achèvement du boulevard périphérique, un projet dont les aspects technique et financier ne sont pas entièrement programmés.
- ❖ Dans le domaine de l'environnement, une évaluation des actions réalisées et la réorientation de la charte signée seront effectuées dans le cadre de notre projet d'aménagement et de développement durables du bassin communautaire autour de l'agenda 21 (cf chapitre 2).
- ❖ Dans le domaine du développement économique, une réflexion collective est à entreprendre sans tarder dans le cadre de la nouvelle agence locale de développement économique. Il en va de même dans le domaine de la politique de la ville.
- ❖ Nous proposerons à la communauté d'agglomération de revoir le projet d'agglomération en cours d'élaboration (et qui nous semble restrictif) afin de le réintégrer dans les perspectives d'un projet d'agglomération à moyen terme. Une procédure de mise à jour régulière de ce projet d'agglomération sera mise en place.

La mise en œuvre du projet d'agglomération

- ❖ Il revient aux services de la communauté d'agglomération, en coopération avec les services des communes, d'assurer la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques arrêtées au niveau communautaire, en étroit partenariat avec les nombreux acteurs mobilisés compte tenu de leur compétences et de leurs attributions.
- ❖ Dans un souci d'efficacité et de maîtrise des charges de fonctionnement, il conviendra d'adapter la configuration des services, d'optimiser la mutualisation des services en fonction des compétences propres à chaque collectivité et de supprimer les éventuels dédoublements de services.
- ❖ Aujourd'hui les marges de manœuvre financière de la CAC sont extrêmement limitées (le budget investissement 2008 de la CAC dégage une épargne négative de 1,280 millions d'euros). Nous veillerons donc à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

9 Conclusion

Le programme politique que nous nous proposons de mettre en œuvre a pour ambition de faire de Châlons une ville attractive ou l'on ait envie de vivre et de s'installer.

Ce programme politique est un programme réaliste, volontairement tourné vers l'avenir car nous souhaitons léguer aux futures générations un territoire de vie dont les ressources naturelles auront été protégées et valorisées par une politique permanente d'aménagement durable.

Enfin ce programme politique est ancré dans une dynamique de Progrès et de Justice Sociale et d'Écologie. Il traduit à sa façon le propos d'André Malraux :

“ La Fraternité est la seule réponse au mal absolu ”.

LA NOUVELLE FORCE POUR Châlons



Liste de progrès, de justice sociale et d'écologie

Liste conduite par **Alain GOZE**, personnalité civile socialiste
Pierre DELLON, MoDem et **Patrick BOURLON**, Les Verts

1 - Alain GOZE

consultant-formateur,

conseiller municipal sortant

2 - Stéphanie RETOURNAY
ingénieur en environnement

3 - Pierre DELLON

retraité chambre de commerce, Vice-Président sortant de la Communauté d'agglomération

4 - Sabine SCHEPENS

formation en insertion sociale, responsable associative

5 - Patrick BOURLON

directeur de Centre Social et Culturel

6 - Martine THIBERT

collaboratrice en assurances

7 - Noël BRIE

consultant en communication, militant associatif

8 - Christine VAUTARD

secrétaire en entreprise industrielle, syndicaliste

9 - Francis LELOUP

retraité France Télécom - responsable associatif - conseiller municipal sortant

10 - Hélène CLAUDE

fonctionnaire

11 - Toufik BOUARFA

conseiller emploi formation

12 - Corinne MARCHAL

contrôleuse principale des impôts - présidente de commission du conseil économique et social régional

13 - Jean Louis LAHALLE

retraité fonctionnaire de police

14 - Latifa JAZOULI

mère au foyer

15 - Denis BRUNET

cadre supérieur de santé Fonction Publique Hospitalière

16 - Mireille PINPERNET

professeur des écoles

17 - Bruno MALTHET

responsable syndical et associatif, membre du conseil économique et social régional

18 - Myriam TASSIN

directrice Générale adjointe - collectivité locale

19 - Jean Claude

DABROWSKI

fonctionnaire de l'Aménagement et du Développement durable

20 - Nadège DUPONT

auxiliaire de vie

21 - Daniel DOLLINGER

régisseur général, secteur culturel

22 - Sandrine RICHARD

auxiliaire puériculture

23 - Olivier PELLERIN

inspecteur du Trésor

24 - Danièle JACTAT

psychologue secteur hospitalier, responsable associative

25 - Nicolas DUCELLIER

comptable secteurs artisanat et commerce

26 - Marie Hélène

DEMOULIN-BROSSARD

médecin, mère au foyer

27 - Francisco SAMPAIO

magasinier, livreur secteur automobile (nationalité Portugaise)

28 - Monique LELOUP, ép.

DUMANGE

retraitée de l'Education nationale, agent d'entretien

29 - Christian CRESSON

retraité, cadre supérieur La Poste

30 - Madeleine BRESSAND

agent des finances

31 - Patrick WAUTHY

contremaître - ancien maire de la Veuve

32 - Catherine ROUSSEAU
chirurgien-dentiste

33 - Jean-Marc FERRY

cadre supérieur à la Banque Postale

34 - Jacqueline MATON

retraitée, fonctionnaire de la Défense

35 - Philippe PORTE

psychologue Protection Judiciaire Jeunesse

36 - Nadine COLSON

factrice

37 - Kevin ORMANCEY

étudiant en hypokhagne, militant associatif

38 - Céline FERREIRA

professeur des écoles, militante associative

39 - Franck LECOCCQ

employé commercial

40 - Denise DART

retraitée de la poste, membre du conseil des sages de Châlons

41 - Jean Jacques

MAZERAN

ingénieur Arts et Métiers, ancien professeur à l'ENSAM de Châlons

42 - Christine FRANÇOIS

assistante de direction

43 - Guy MERLIN

directeur général honoraire établissements financiers, membre du conseil économique et social de Châlons

Comité de soutien
coprésidé par
Jacqueline Priéto
et **Alain Jactat**